

DOCUMENT D I C R I M

LES RISQUES MAJEURS

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



Mise à jour Octobre 2022



LE MOT DE JULIEN CORNILLET

Maire de Montélimar
Président
de Montélimar-Agglomération

” La Ville de Montélimar est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire, le risque zéro n'existe pas.

Afin de garder en éveil la vigilance collective et d'assurer une réactivité optimale en cas de problèmes majeurs, la municipalité doit veiller à la diffusion de l'information préventive et faire en sorte que chacun soit acteur de sa sécurité, qu'il sache comment anticiper, comment reconnaître, une alerte, comment se protéger et se comporter. La meilleure des préventions commence, par la prise de conscience des risques et des bons réflexes à avoir en cas de problème.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à la population recense les principaux risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés. Accident nucléaire, inondations, séisme sont autant de situations qui peuvent surgir brutalement dans notre quotidien.

C'est pourquoi, je vous invite à prendre connaissance de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.



INONDATION



FEUX
DE FORÊT



SÉISME



TMD



NUCLÉAIRE



ATTENTAT

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement brutal, à faible probabilité, le plus souvent imprévu. Il peut être d'origine naturelle ou technologique et ses effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants : le risque majeur naturel résulte des seules forces de la nature (feux de forêt, inondation, enneigement...). Le risque majeur technologique est consécutif à la manipulation de produits dangereux ou la mise en place de technologies à risques (risques nucléaires, industriels, biologiques...).



LES MOYENS D'ALERTE

L'alerte est une responsabilité de l'État et du Maire. Elle permet d'avertir la population de l'imminence d'un danger et permet à chacun de prendre les mesures de protection adaptées au risque et ainsi de se protéger jusqu'à la fin de l'alerte. Elle peut être donnée par différents moyens.



SIRÈNES

- **Signal d'alerte**
Signal montant et descendant de trois cycles successifs d'une durée de 1m41s chacun - séparés par un intervalle de 5s.
- **Signal de fin d'alerte**
Signal continu qui émet un cycle unique de 30s.



MESSAGES

- **Transmis par haut-parleurs** *Depuis les véhicules de la police municipale ou des forces de l'ordre*
 - **Diffusés** *Par les médias locaux*
 - **Diffusés** *Lors de visites de terrain*
 - **Diffusés** *Sur le site internet montelimar.fr*
 - **Diffusés** *Sur les réseaux sociaux*
-  
- Sur les panneaux lumineux*



INFORMATION

Information directe
À domicile, en porte à porte, réalisée par la police municipale, les agents communaux ou les sapeurs-pompiers

EN CAS D'ALERTE RESPECTER LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ SUIVANTES



*S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio **Radio France Bleu Drôme 100.9FM***



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
Les enseignants occupent deux et le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), interne à l'établissement, prévoit les modalités de l'accueil



*Se mettre en sûreté en se conformant aux **ordres d'évacuation** ou de confinement*



Ne pas téléphoner,
libérer les lignes pour les secours





LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

INONDATIONS PAR LE RHÔNE ET SON CANAL DE DÉRIVATION

D'une manière générale, les terrains situés entre le fleuve et le canal de dérivation peuvent être touchés par une crue du Rhône. On peut distinguer toutefois plusieurs secteurs vulnérables : île de la conférence, base de loisirs de Montélimar, quartier du Ponton et quartier des Travailleurs. Le secteur connaît régulièrement de forts épisodes pluvieux qui engendrent une montée des eaux du Rhône. Ce fut le cas en 1856, en 1888, en octobre 1993 ou plus récemment en décembre 2003.

INONDATIONS PAR LE ROUBION

À hauteur du pont Roosevelt, les eaux du Roublon ont atteint la route de l'ouvrage lors de la crue d'octobre 1993. Par ailleurs, un repère de crue apposé sur une pile du pont mentionne une hauteur d'eau de 3,8m pour l'inondation de décembre 2003.

Au niveau du Pont Bir-Hakeim, un autre repère

de crue fait état d'une hauteur d'eau de 3,5m toujours pour 2003. Au niveau de la passerelle traversant la rivière, des repères de crues matérialisent le niveau des eaux pour les principales inondations (novembre 1951, octobre 1886, octobre 1993, etc.).

INONDATIONS PAR LE JABRON

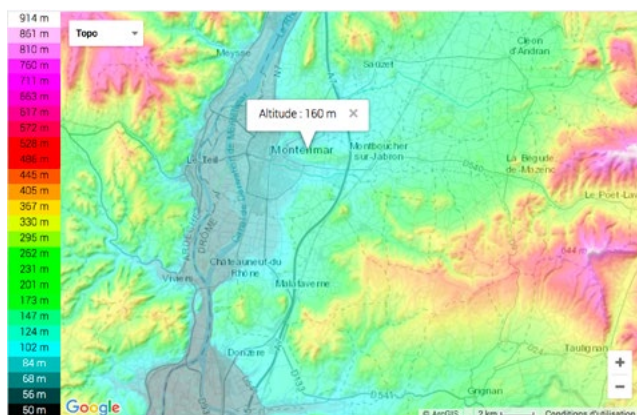
Le Jabron est le principal affluent du Roublon. Le point de confluence des deux rivières se situe juste à l'amont du pont Roosevelt.

Au niveau du pont Garigliano, un repère de crue précise une hauteur d'eau de 2,8m en décembre

2003 (photo ci-dessous prise à l'aval immédiat du pont). Principaux quartiers concernés : Montlouis et les Alexis.

INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT URBAIN

La topographie générale de Montélimar favorise la concentration des eaux de ruissellement sur certains secteurs comme notamment : zone d'activité du Meyrol (secteur le Bouquet), secteur de Pouloumard, secteur de Beaulieu, secteur de Cabiac, secteur de Montlouis, secteur du centre Hospitalier, et secteur des Catalins.





EN CAS D'INONDATION LES BONS RÉFLEXES



*S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio **Radio France Bleu Drôme 100.9FM***



*Avant la montée des eaux, **fermer les portes, fenêtres, volets**, soupiraux et autres aérations. Couper également le gaz et l'électricité*



*Se mettre en **sûreté** en se conformant aux **ordres d'évacuation** ou de confinement ou **en montant à pied dans les étages** (niveau refuge)*



***Ne pas rester dans un véhicule et ne pas s'engager sur une route inondée.** D'une manière plus générale, éviter tout déplacement dans une zone inondée*

PLUIE - INONDATION

les 8 bons conseils
en cas de pluies méditerranéennes



Je m'informe
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**Je ne prends pas
ma voiture
et je reporte
mes déplacements**



Je ne sors pas
Je m'abrite dans un bâti-
ment et surtout pas sous
un arbre pour éviter un
risque de foudre



**Je ne descends pas
dans les sous-sols
et je me réfugie
en hauteur,
en étage**

pluie-inondation.gouv.fr

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS UN KIT

Radio et lampes de secours,
bougies, briquets ou
sable et eau potable, n-
vêtements chauds, de
d'identité, trousse de
chargeur de télépho-
nourrit

ONDATION

Comportements

iterranéennes intenses



**Je me soucie
des personnes
proches,**

de mes voisins et des
personnes vulnérables



**Je m'éloigne
des cours d'eau**

et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



ROUTE INONDÉE

**Je ne m'engage
ni en voiture
ni à pied**

Pont submersible, gué,
passage souterrain... Moins
de 30 cm d'eau suffisent
pour emporter une voiture



**Je ne vais pas
chercher mes
enfants à l'école,**

ils sont en sécurité

#PluieInondation

JOURS CHEZ MOI T DE SÉCURITÉ

poche avec piles de rechange,
allumettes, nourriture non périssables,
médicaments, lunettes de secours,
double des clés, copie des papiers
premier secours, argent liquide,
téléphone portable, articles pour bébé,
matériel pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie

112 ou **18** Pompiers

15 SAMU

17 Gendarmerie, Police



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

VIGICRUES

FLASH

En France, 22 800 kilomètres de cours d'eau sont surveillés par les services de l'État dans le cadre du dispositif Vigicrues : il permet la production quotidienne de la vigilance crues. Pour élaborer cette vigilance, les cours d'eau sont équipés de capteurs et d'outils de mesures : ils font l'objet d'une surveillance continue par les hydromètres et les prévisionnistes de crues. Pour d'autres cours d'eau, soumis à des crues rapides, un dispositif complémentaire a été mis en place : VIGICRUES Flash.



En fonction des précipitations observées par Météo-France, un modèle hydrologique estime les dépassements de seuils de débit préétablis.



Dès qu'un risque de crue forte ou très forte est détecté, de manière automatique la collectivité abonnée reçoit un message par sms, courriel et appel vocal.



L'estimation du risque de crue est mise à jour toutes les 15 minutes. Un nouveau message est envoyé en cas d'aggravation.



VIGICRUES Flash est disponible gratuitement, par exemple sur plus de 10 000 communes. Service actuellement accessible aux autorités (collectivités, préfets) et couplé au dispositif d'avertissement sur les pluies intenses à l'échelle nationale (APIC) de Météo-France, il sera disponible pour tous les départements à consultation dès 2021 sur le site Vigicrues.



20077 DICOM/DGPR-JUILLET 2020

VIGICRUES

Le dispositif de la vigilance crues

LES MÉTÉOROLOGUES
fournissent les données
météorologiques
(observations et prévisions).

LES HYDROMÈTRES
collectent et analysent les données
hydrologiques (hauteur d'eau et débits)
provenant des 1 500 stations
de mesure temps réel disponibles sur
www.vigicrues.gouv.fr.
Ils réalisent des jaugeages.

LES PRÉVISIONNISTES DES CRUES
assemblent et expertisent ces données. Ils réalisent des prévisions
pour le réseau des cours d'eau surveillés par l'État.
Ils produisent et diffusent au moins deux fois par jour (à 10h et 16h)
et autant que de besoin, jour et nuit, si la situation le nécessite.

**UN BULLETIN D'INFORMATION LOCAL ET NATIONAL
ET LA CARTE DE VIGILANCE CRUES ASSOCIÉE.**

LA VIGILANCE CRUES
Sur la carte, chaque cours d'eau est divisé en tronçons affectés
d'une couleur : vert, jaune, orange ou rouge.
Elle indique le niveau de vigilance requis pour faire face au risque
de crues pour les prochains 24 heures. Elle est associée à des
conseils de comportement.

LA DIFFUSION DES INFORMATIONS



SITE
www.vigicrues.gouv.fr



MAIRES
Suite à l'alerte déclenchée
par les préfets, ils préviennent la population
et mobilisent les secours.



MÉDIAS
nationaux et locaux



LE RISQUE FEU DE FORÊT

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant.

QU'EST CE QUE L'INCENDIE DE FORÊT

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes.

QUELLES SONT LES CAUSES D'UN INCENDIE ?

La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été (de Juin à Septembre). Les effets conjugués de la sécheresse, d'une faible teneur en eau des sols, et parfois la présence d'une population touristique peu sensibilisée au danger, peuvent en effet favoriser l'éclosion d'incendies.

COMMENT SE DÉVELOPPE UN INCENDIE ?

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine : soit de manière inten-

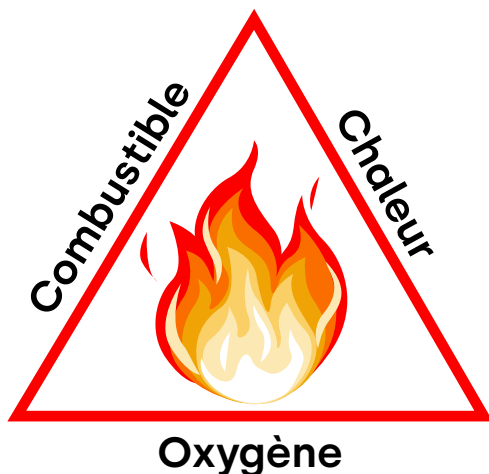
tionnelle, soit de manière accidentelle (barbecue, mégot de cigarette, feu d'écobuage mal contrôlé, travaux...). Il peut également être provoqué par des infrastructures (ligne de transport d'énergie, dépôt d'ordures, ligne de chemin de fer, etc.).

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis, chacun en proportions convenables :

- un combustible, définissant tout matériau susceptible de brûler
- une source externe de chaleur (flamme ou étincelle)
- de l'oxygène, nécessaire pour alimenter le feu

ON PEUT DISTINGUER TROIS ZONES À RISQUE PRINCIPALES

- Un premier secteur à l'ouest de Montélimar, en rive gauche du Roubion peu avant la confluence avec le Rhône. Dans ce secteur, on ne retrouve aucun Etablissement Recevant du Public (ERP).
- Un secteur au nord-est de la commune, situé entre la route de Sauzet et la route de Dieulefit (plateau de Géry). Un ERP peut être identifié comme proche de ces zones boisées, le centre aéré CLSH.
- Un secteur au sud-est de Montélimar, proche de la route d'Allan.





EN CAS DE FEU DE FORÊT LES BONS RÉFLEXES



*S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio **Radio France Bleu Drôme 100.9FM***



Fermer les ouvertures et calfeutrer portes, fenêtre et ventilations avec des linges mouillés.



*Se **Dégager** des voies d'accès et les cheminements d'évacuation. **Arroser** les abords. Couper également le **gaz** et l'**électricité**.*



***Ne jamais s'approcher d'un feu de forêt**, ne sortez pas sans ordre des autorités. **Entrer rapidement** dans le bâtiment en dur le plus proche.*

NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU

LES BONSCOMPORTEMENTS



Face au feu - Agissez

- Gardez votre calme, ne paniquez pas.
- Ne vous approchez jamais des flammes.
- Surpris par la fumée, respirez à travers un linge humide.
- Ne vous attardez jamais à observer l'incendie.
- N'encombrez pas les routes.



En forêt

- Ne vous approchez pas du feu.
- Eloignez-vous du feu à la perpendiculaire de l'axe de propagation.
- Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- En cas de départ de feu, prévenez les secours au 18 ou au 112



Sur la route

- Ne vous stationnez pas pour regarder l'incendie.
- N'allez pas dans la direction de l'incendie et ne gênez pas les secours.
- Rebroussez chemin. En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.
- Si vous êtes bloqué, cherchez une zone dégagée à proximité, fermez les vitres, allumez vos phares et ne coupez pas le moteur.



À la maison, au jardin

- Ne jamais décider de quitter l'habitation au dernier moment à l'approche du feu.
- Conformez-vous aux instructions des secours et des forces de l'ordre.
- La construction en dur, aux abords correctement débroussaillés est le meilleur refuge.
- Avant l'arrivée du feu, ouvrez votre portail, arrosez les façades des bâtiments, rentrez tuyaux et mobiliers et les bouteilles de gaz et fermez les ouvertures et ventilations.
- Mettez vos proches à l'abri dans la maison.
- A l'arrivée des secours, prévenez-les des points d'accès, de la localisation des points d'eau et des réserves de combustibles (gaz, véhicules...) sur votre propriété.



Témoin d'un départ de feu : Donnez l'alerte

- Au 18 ou 112 pour prévenir les sapeurs pompiers.
- Soyez rapide pour alerter, précis pour localiser et guider les intervenants, clair pour renseigner sur les lieux, causes, dégâts et menaces.



Emergency call
18 or 112

en savoir plus sur www.prevention-incendie-foret.com

NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU

9 VECTEURS DE RISQUE
À PROSCRIRE !



En forêt le barbecue est interdit toute l'année. Dans les jardins il doit être collé au mur d'une façade avec un point d'eau.



Toute l'année en forêt, il est interdit de fumer.



Le code forestier interdit de porter ou d'allumer des objets incandescents à l'intérieur et jusqu'à 200m des forêts.



Le brûlage de végétaux est une pratique à risque strictement réglementée.



Toute l'année en forêt, il est interdit de faire du feu.



Il est interdit de jeter des objets incandescents sur les routes et leurs abords.



L'utilisation de lanterne thaïlandaise est interdite.



Le stationnement sur le bas-côté et zone herbeuse est dangereux.



En été, certains départements réglementent l'utilisation de machines pouvant produire des étincelles.

RÈGLEMENTATION.

Toute l'année en forêt, il est interdit de fumer ou de faire du feu et plus précisément encore « de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200m des bois, forêts, plantations landes et maquis ».

Il est également interdit de jeter des objets incandescents sur les voies et leurs abords. Qu'elles traversent ou non des zones boisées ! L'emploi du feu est réglementé par des arrêtés préfectoraux dans chaque département, comme l'accès en forêt selon les conditions de danger feux de forêt.

Pour les propriétés situées en (ou à proximité d'une) forêt : l'obligation de débroussaillage s'applique à l'ensemble des constructions. Consultez le site internet de votre préfecture ou de votre mairie.

en savoir plus www.prevention-incendie-foret.com



LE RISQUE SISMIQUE

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

QU'EST CE QU'UN SÉISME

Le risque sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. La France n'échappe pas à la règle.

LA GESTION DU RISQUE SISMIQUE

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut pas agir sur l'aléa (on ne peut pas empêcher un séisme de se produire et on ne peut pas contrôler son énergie). Ainsi, la seule manière de diminuer le risque est d'essayer de prévoir les séismes (prévision) et d'en diminuer les effets (prévention : construire des bâtiments prévus pour ne pas s'effondrer en cas de séisme).

LES SÉISMES DANS NOTRE RÉGIONS

La basse vallée du Rhône est périodiquement concernée par des secousses d'intensités variables. La sismicité du département est directement liée aux mouvements tectoniques actifs qui touchent tout particulièrement la Provence

et le massif Alpin. Si les intensités épicentrales enregistrées dans le département sont le plus souvent de faible intensité, certaines fortes secousses rappellent que des séismes importants peuvent se produire dans les régions voisines (Vaucluse, Isère,...) et peuvent être fortement ressenties dans la Drôme.

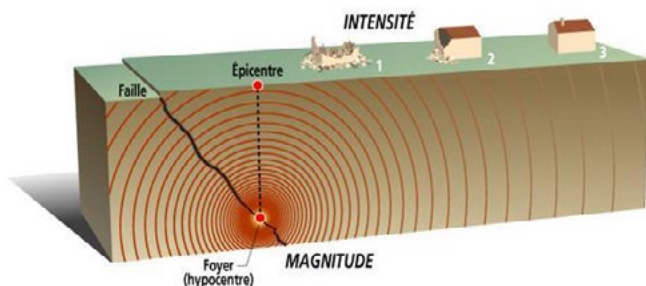
Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français, classe la commune de Montélimar en zone 3 : sismicité modérée.

SÉISME

DE MAGNITUDE 4,9

Lundi 11 novembre 2019, à 11 h 52, la région de Montélimar a été secouée par un séisme de magnitude 4,9 (séisme «modéré»).

C'est une puissance suffisamment importante pour causer des dommages majeurs à légers. Son épicentre était situé à l'ouest de Montélimar entre Alba-La-Romaine, Le Teil et Saint Thomé. Avec un foyer superficiel situé à seulement 1 km de profondeur, il a été ressenti jusqu'à Saint-Étienne, Grenoble, Lyon, Montpellier et Marseille.



UN SÉISME SE CARACTÉRISE PAR

- **Son foyer** : c'est le point de naissance du séisme dans la croûte terrestre
- **Sa magnitude** : elle mesure l'énergie libérée sur l'échelle de Richter
- **son intensité** : variable en un lieu donné (en fonction de la distance au foyer), elle mesure les dégâts provoqués
- **Sa fréquence et la durée des vibrations** qui ont un impact important sur les effets du séisme



EN CAS DE SÉISME LES BONS RÉFLEXES



*S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio
Radio France Bleu Drôme 100.9FM*



*À l'intérieur, abritez-vous **sous un meuble solide**, près d'un mur ou d'une colonne porteuse.*



*À l'extérieur, s'éloigner de tout ce qui peut **seffondrer** et des **fils électriques**
En voiture, s'arrêter à distance des constructions et **ne pas descendre avant la fin de la secousse.***



***Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**
Les enseignants s'occupent d'eux et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), interne à l'établissement, prévoit les modalités de l'accueil.*



LE RISQUE TDM

Le transport de marchandises dangereuses (TMD) s'effectue par voies routières, ferrées, de navigation intérieure, maritimes ou aériennes.

QU'EST CE QUE LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) ?

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime), ou par un lien fixe (gazoduc, oléoduc...) de matières dangereuses.

La réglementation TMD vise à prévenir les risques pour les personnes, les biens et l'environnement, en complément d'autres réglementations comme celles visant à la protection des travailleurs ou des consommateurs.

QUELLES SONT LES MODES DE TRANSPORTS DANGEREUX ?

• TMD par voie routière :

La route nationale N7

traverse la commune du nord au sud (axe Paris-Menton), à proximité des secteurs urbanisés : la zone d'activités des portes de Provence, du Gournier, Chomillac, les Grèzes, Sarda, Le Bouquet (secteur zone d'activités du Meyrol).

• TMD par voie ferroviaire :

La ligne Marseille/Lyon/Paris traverse la commune du nord au sud en longeant l'ouest du centre historique. Plusieurs lotissements bordent cet axe et peuvent localement être touchés par un sinistre.

• TMD par voie fluviale :

Malgré un trafic peu important, le Rhône constitue un axe de transport de marchandises par péniche qui peuvent transporter des carburants, produits chimiques, gaz et les secteurs proches du Rhône peuvent être af-

fectés par un sinistre. Un port fluvial existe notamment à Montélimar.

LE RÉSEAU GAZODUCS

Les gazoducs du réseau haute pression sont exploités par l'opérateur de gaz GRDF. Aucun accident significatif ne s'est produit sur ce réseau. La canalisation concerne essentiellement le sud de Montélimar. Son tracé emprunte l'allée du Lac, longe la N7 par l'avenue Gournier avant de s'arrêter au chemin de Belle Barbe.





EN CAS D'ACCIDENT DE TDM LES BONS RÉFLEXES



*S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio **Radio France Bleu Drôme 100.9FM***



*Évacuer les lieux ou se confiner selon les consignes des autorités. Couper également le **gaz** et l'électricité. En cas de confinement : **fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations.***



Ne pas fumer ni provoquer de flammes ou d'étincelles.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), interne à l'établissement, prévoit les modalités de l'accueil.



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement.

QU'EST CE QUE NUCLÉAIRE

C'est un événement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ ou l'environnement.

Le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur d'un réacteur d'une centrale nucléaire. Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source radioactive, etc...)

Sur la commune, un risque de contamination est présent (poussières radioactives dans l'air respiré (nuage) ou le sol (aliments, objets, etc...))

Il est lié à l'exploitation proche des centrales nucléaires de Cruas-Meysses (07) et du Tricastin (26).

QUE RISQUE-T-ON EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences sur l'homme :

L'irradiation

C'est une exposition de l'organisme à des rayonnements

issus d'une source radioactive. L'irradiation est externe si la source de rayonnement est extérieure au corps humain. Elle est interne si la source de rayonnement est à l'intérieur du corps humain.

La contamination

La contamination externe est un dépôt sur la peau d'une substance radioactive. La contamination interne désigne la pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont essentiellement respiratoires, digestives voire cutanées (par des plaies).

Afin d'éviter ces risques, et

en cas d'alerte nucléaire, les personnes doivent connaître quelques réflexes simples tels que la mise à l'abri, l'ingestion de comprimés d'iode, l'évacuation sur instruction des pouvoirs publics (voir rubrique Agir).



LIEUX DE REGROUPEMENTS

EN VUE D'UNE ÉVACUATION DE LA POPULATION

Population des quartiers	Lieux de regroupement et adresses
Nord et Zone Artisanale du Meyrol	Parking centre commercial Leclerc Avenue des Catalins
Centre-ville centre	Place d'Armes Boulevard Aristide Briand
Ouest	Parking Avenue du 14 juillet
Est	Parking magasin Carrefour Market Face quartier de Montlouis
Centre-ville sud	Place Saint-James Avenue Jean Jaurès
Sud	Parking Centre commercial Soleil Levant Route de Marseille



EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE LES BONS RÉFLEXES



*S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio
Radio France Bleu Drôme 100.9FM*



UNIQUEMENT** sur ordre de la Préfecture : **prendre le comprimé d'iode.

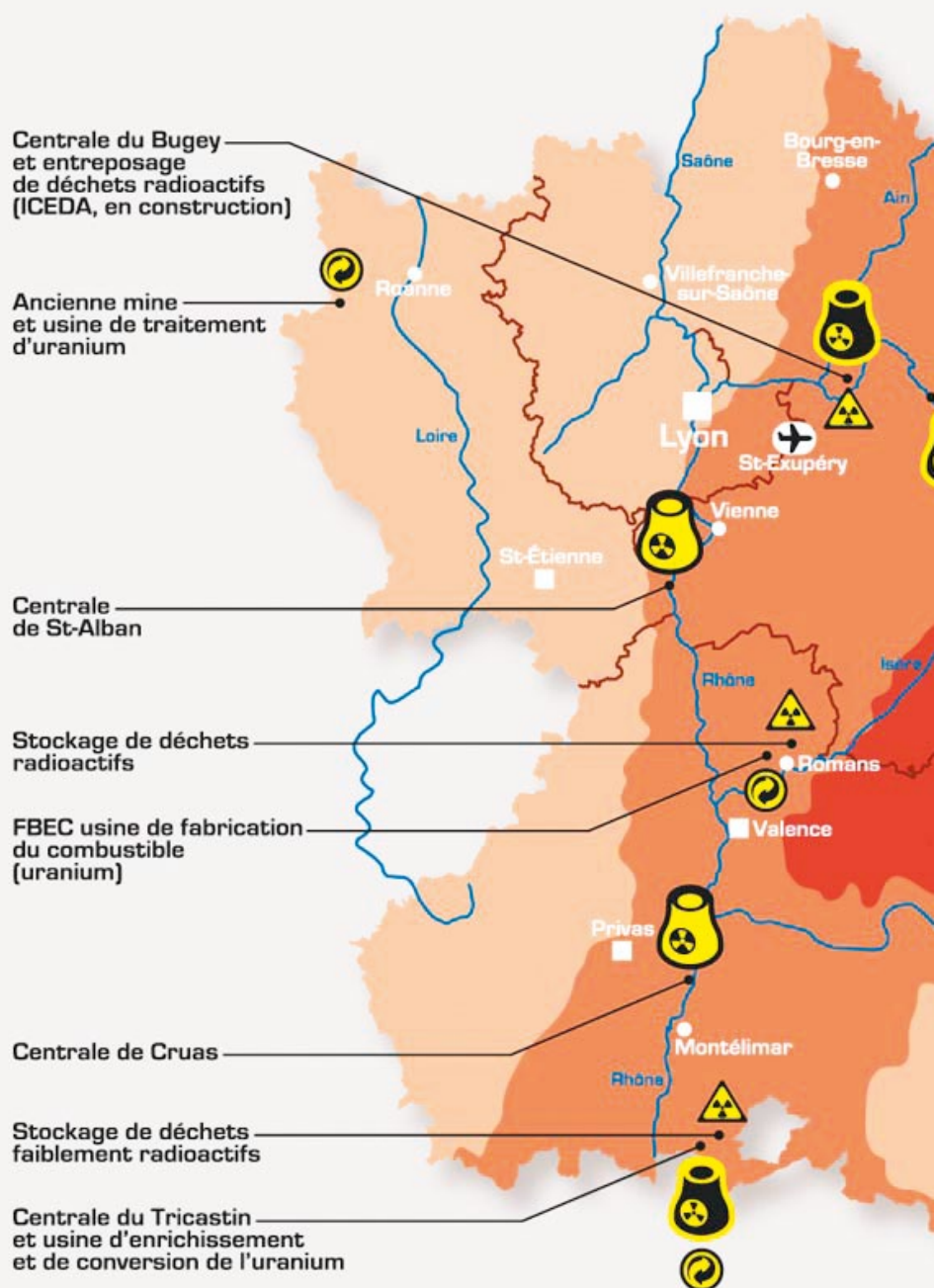


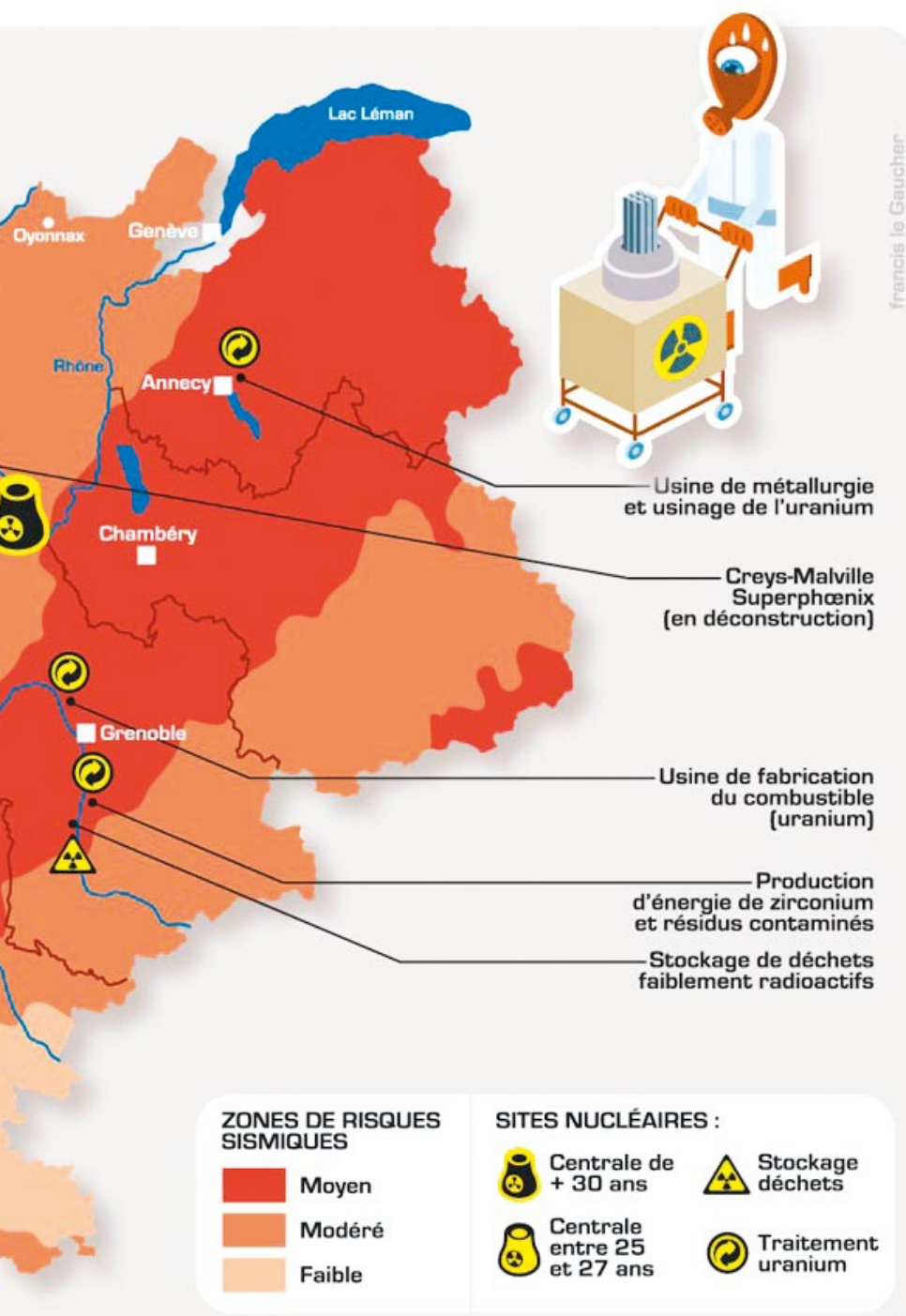
***Entrer rapidement** dans le bâtiment en dur le plus proche (ne restez pas dans un véhicule).*



Fermer les ouvertures.

RISQUES SISMIQUES ET SITES NUCLÉAIRES EN RÉGION RHÔNE-ALPES







LE RISQUE ATTENTAT

Le terrorisme, c'est un ensemble d'actes de violence (attentat ou une prise d'otages) commis par une ou un groupe de personnes.

QU'EST CE QUE LE RISQUE TERRORISTE

Le terrorisme, c'est un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule. Ces actes sont faits pour créer une ambiance d'insécurité parmi la population. Ils expriment une haine pour une communauté (groupe de personnes qui vivent ensemble et ont les mêmes intérêts ou passions), un pays...

En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher **Le Plan Vigipirate**.

Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats de Paris et de Saint-Denis en janvier et novembre 2015 et de Nice en juillet 2016.

La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

COMMENT SE PRÉPARER ?

- Bien connaître son environnement quotidien,
- Développer sa vigilance,
- Faire attention aux attitudes inhabituelles, aux véhicules stationnés de façon inappropriée, aux sacs abandonnés et colis suspects,
- Savoir auprès de qui signaler un comportement ou une situation inhabituelle,
- Se former aux gestes de premiers secours.

LE PLAN VIGIPIRATE

Ce plan a été créé par le gouvernement français pour sensibiliser, préparer et mieux protéger la population.

Il est fait pour sécuriser le pays et il s'adapte en fonction des situations.

Il existe

3 niveaux vigipirate :

- Le niveau «Vigilance»
- Le niveau «Sécurité renforcée - risque attentat»
- Le niveau «Urgence attentat»

COMMENT AGIR ?

Si l'on peut s'échapper sans se mettre en danger :

- Aider les autres à s'échapper et cela sans

mettre personne en danger,

- Alerter les personnes autour de soi et les empêcher de rentrer dans la zone dangereuse
- Prévenir immédiatement la police en appelant le **17** ou le **112** depuis un téléphone portable

Si l'on ne peut pas s'échapper :

- S'enfermer dans un endroit sûr et bloquer les accès : portes, fenêtres... ou s'abriter derrière un obstacle : mur, voiture, pilier...

- Éteindre la lumière et mettre le téléphone portable en mode silencieux mais sans le vibreur !

S'écarter des fenêtres et s'allonger au sol

- Prévenir immédiatement la police en appelant le **17** ou le **112**

À l'arrivée de la police, sortir doucement et les mains en l'air, ne pas faire de gestes brusques et ne pas courir

Dans tous les cas, il ne faut jamais diffuser :

- D'informations sur l'intervention de la police
- D'informations non vérifiées sur les réseaux sociaux.



EN CAS D'ATTENTAT
LES BONS RÉFLEXES

#AttaqueTerroriste

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE ?



S'ÉCHAPPER



SE CACHER



ALERTER

1. S'ÉCHAPPER



**ÊTES-VOUS CERTAIN
DE POUVOIR
VOUS ÉCHAPPER
SANS RISQUE ?**

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



**SI NON ENFERMEZ-VOUS
ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER

Où ?

Qui ?

Quoi ?

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



URGENCE ATTENTAT

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque de sur attentat

Durée très limitée



SÉCURITÉ RENFORCÉE

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées et activation de mesures plus contraignantes

Durée limitée



VIGILANCE

Protection quotidienne contre une menace terroriste constante

Mesures permanentes de sécurité

Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité

Durée illimitée

OÙ S'INFORMER EN DEHORS DE L'ALERTE ?



Hôtel de Ville
Place Émile Loubet
Du lundi au vendredi
de 8h à 17h
04 75 00 25 00
www.montelimar.fr



Canicule info service
0 800 06 66 66



Météo France
0 899 710 226



Samu social
0 800 00 62 26



Vigilance hydraulique
www.vigicrues.gouv.fr/



Préfecture
Bureau
de la planification
et de la gestion
de l'événement
04 75 79 28 00

**EN CAS DE
DANGER
IMMINENT
OU D'ACCIDENT
ALERER
IMMÉDIATEMENT
LES SECOURS**



**Police
Gendarmerie**



**Sapeurs-
Pompiers**

**Numéro d'Appel
d'Urgence
Européen**



**Numéro d'urgence
Personnes
Sourdes et
Malentendantes**

